



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers  
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

**SYMPTTOM/MP**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPTTOM  
DU MERCREDI 18 JUILLET 2018**

Date de convocation : le 5 juillet 2018

Le mercredi 18 juillet 2018 à 17H45, le comité syndical du S.Y.M.P.T.T.O.M. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président.

**I) ETAIENT PRESENTS**

**A. Les délégués titulaires dont les noms suivent**

**Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron**

- . M. Jean Paul LYONNET
- . M. Gilles DAVID
- . M. Jean-Jacques MOUNIER
- . M. Yves BRAYE
- . M. Didier ROUCHOUSE
- . M. Xavier LIOGIER

**Communauté de communes des Sucs**

- . M. Daniel BILLARD
- . M. Jacques SURREL
- . M. Éric DUBOUCHET
- . M. Jean-Paul DEGACHE
- . M. Pierre ASTOR
- . M. Jean-Claude DURON

**B. Les délégués suppléants dont les noms suivent**

**Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron**

- . M. André-Philippe BERNABE

**Communauté de communes des Sucs**

- . Mme Marie-France BAZELIS

**Participaient également à la réunion**

Madame Marlène PETIT	Assistante de direction
Madame Emilie PITAVAL	Responsable technique

**II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

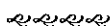
**A. les délégués titulaires suivants :**

**Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron**

- . M. René PASCAL
- . M. Ludovic GIRE
- . M. Jacques FAURE
- . Mme Sylvie BRUNON
- . M. François BERGER
- . M. Luc JAMON
- . M. Louis SIMONNET
- . M. Jean PRORIOL
- . M. Christophe NAVE
- . M. Patrice MOUNIER
- . M. Éric PETIT

**Communauté de communes des Sucs**

- . M. Bernard GALLOT
- . Mme Annick HERITIER
- . M. Robert CLEMENCON



A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse à leur demande Mesdames Sylvie BRUNON et Annick HERITIER ainsi que Messieurs Ludovic GIRE, Jacques FAURE, René PASCAL, François BERGER, Éric PETIT, Luc JAMON, Louis

SIMONNET, Jean PRORIOL, Christophe NAVE, Patrice MOUNIER, Bernard GALLOT, Robert CLEMENCON et Bruno PAULET qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du comité syndical le compte-rendu de la séance du 29 mars dernier dont chaque délégué titulaire a reçu communication, préalablement à la présente réunion.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président passe ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

४३४३

### **1. Installation de Monsieur Jean-Claude DURON comme délégué titulaire en remplacement de Monsieur Didier USSON**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Sucs a adressé au SYMPTTOM, à titre de notification, un exemplaire de la délibération n° 22.2018.31.05 adoptée lors du Conseil Communautaire du 31 mai 2018 portant modification de la désignation d'un délégué titulaire au sein du syndicat suite à une démission.

Monsieur Jean-Claude DURON, représentant la Ville de Grazac, devient délégué titulaire en remplacement de Monsieur Didier USSON.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le Comité Syndical prend acte de l'installation de Monsieur Jean-Claude DURON.

### **2. Présentation du rapport d'activités de l'année 2017 du SYMPTTOM dans le cadre des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.**

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de leur établissement.

Par ailleurs, le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit la présentation par le Maire au conseil municipal d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, le contenu dudit rapport est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 susvisé et concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers qui doit y figurer obligatoirement.

Conformément à cette réglementation, Monsieur le Président invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport du SYMPTTOM de l'année 2017 ayant trait à son activité, à savoir le traitement des ordures ménagères, la gestion des déchetteries, l'organisation et la gestion du tri sélectif, mis en place au profit des collectivités adhérentes. Ce rapport comporte en outre les indicateurs financiers relatifs à ces activités.

Il sera tenu à la disposition du public dans les locaux du syndicat, situé 17, Rue du Général de Chabron à Monistrol sur Loire et mis en ligne sur le site internet du SYMPTTOM ([www.symptom.fr](http://www.symptom.fr)).

Par ailleurs, un exemplaire de ce rapport sera adressé à Monsieur le Préfet, pour information.

Madame Emilie PITAVAL effectue une brève présentation du syndicat.

La population totale sur le territoire du SYMPTTOM est de 43 502 habitants.

Le SYMPTTOM a des compétences obligatoires et facultatives

⇒ **Compétences obligatoires :**

✓ le traitement :

- des déchets ménagers et assimilés, pour leur fraction non valorisable,
- des encombrants,
- des Déchets Industriels Banals (D.I.B.) ou des Déchets d'Activités Economiques (D.A.E)

tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), sis au lieu-dit « Gampalou » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE.

- la création et la gestion des déchetteries, le tri, la création et la gestion d'éco-points ou points d'apports volontaires,
- les actions de prévention ou d'évitement ainsi que la promotion, l'amélioration du tri et la valorisation des déchets produits sur le territoire.

⇒ **Compétences facultatives :**

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte des déchets d'emballages ménagers issus du tri-sélectif avec la mise en place de bacs spécifiques.

La fusion de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et de la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon, ainsi que l'élargissement des compétences obligatoires des EPCI, initié par la loi NOTRe, a entraîné l'intégration des communes de Bas-en-Basset et de Valprivas à cette nouvelle Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron. La compétence relative à la gestion des déchets sur ces deux communes est exercée de manière obligatoire par cette nouvelle entité depuis le 1er janvier 2017.

La collecte des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables a été donc confiée à la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron, à compter du 1er janvier 2017.

Ce transfert de compétence fut accompagné de la mutation des deux agents SYMPTTOM dédiés à cette mission.

Dans le cadre de la modification des statuts, le SYMPTTOM a repris la gestion des Eco-Points sur l'ensemble du territoire depuis le 1er octobre 2015.

Monsieur le Président souligne que 7 points d'apports volontaires enterrés et semi-enterrés ont été mis en place en 2017 sur le territoire de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron et un huitième point en 2018.

La collecte du verre est en large augmentation soit + 13.70 % par rapport à l'année 2016, 1 285,8 tonnes collectés de verre soit 29,5 kg/hab/an.

223 tonnes de papiers ont été récoltées, seule la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron est équipée de 91 colonnes PAPIERS. Monsieur le Président ajoute qu'une commande a été effectuée de 40 colonnes PAPIERS afin de préparer les usagers aux nouvelles consignes de tri.

Monsieur Jacques SURREL pense qu'une colonne PAPIERS pourrait être déposée dans le centre-ville d'Yssingeaux pour une période de test.

Monsieur le Président explique que lors d'une rencontre sur le thème de l'économie circulaire, il a été clairement affirmé que la collecte devait s'effectuer en points d'apports volontaires et non en porte à porte. Les éco-organismes nous incitent à aller vers ce mode de collecte. Une étude a été menée par les services du SYMPTTOM sur le ramassage des PAPIERS ADMINISTRATIFS de bureaux, une décision devra être prise prochainement.

La fréquentation des déchetteries est en constante augmentation soit 140 574 entrées (dont 60 949 pour la déchetterie de Monistrol sur Loire, 38 021 pour la déchetterie de Bas en Basset et 41 604 pour la déchetterie d'Yssingeaux).

Monsieur le Président rappelle qu'un nombre important de professionnels se rendent dans les déchetteries du SYMPTTOM ce qui engendre des coûts de traitement important pour le syndicat. Des mesures doivent être prises pour limiter les coûts engendrés par ces apports, souvent extérieurs à notre territoire.

Monsieur Gilles DAVID dit qu'il faudra être d'autant plus vigilant aux dépôts sauvages si l'accès aux professionnels devient payant.

Les trois principaux flux collectés, en terme de tonnage, sont les déchets verts, les encombrants et les gravats. On observe une diminution des coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés en déchetterie. Ceci est dû notamment au renouvellement des marchés le 1er septembre 2017.

Monsieur le Président demande si des solutions sont envisageables dans chaque commune du territoire pour éviter l'apport de déchets verts des communes. Il explique que la commune de Monistrol sur Loire apporte ses déchets verts à une association pour permettre la production de compost. Cependant, la mise en place d'une plateforme de broyage peut être étudiée, ainsi que les financements possibles.

La mise en place de nouvelles filières dans les déchetteries de Monistrol sur Loire, Bas en Basset et Yssingeaux a entraîné une diminution des tonnages d'encombrants collectés.

Une légère augmentation des soutiens entre 2016 et 2017 des Eco-organismes, ce qui représente 476 268 € de soutiens financiers au titre de l'année 2017.

Le tri des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) est assuré par SITA-MOS, à Firminy, dans le cadre d'un marché public de prestation de service qui a débuté le 1er janvier 2016 pour une période de 1 an renouvelable 3 fois.

Il se décompose en 2 lots :

- Lot n° 1 : Tri des déchets issus de la collecte sélective du territoire de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et des communes de Bas en Basset et de Valprivas,
- Lot n°2 : Tri des déchets issus de la collecte sélective du territoire de la Communauté de Communes des Sucs.

Les tonnages triés issus de cette collecte ont légèrement augmenté soit 2 241 tonnes collectées.

Le coût du tri des déchets issus de la collecte sélective pour l'année 2017 s'élève à 287 406,70 € HT soit 316 147,40 € TTC. Les recettes liées à la reprise des matériaux issus du tri représentent 183 016,73 €, une augmentation des recettes est constatée pour 2017, liée principalement à une augmentation de certains prix unitaires de reprise.

En ce qui concerne l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D), Le SYMPTTOM assure en régie directe publique la gestion administrative du site.

Monsieur le Président indique qu'un courrier a été transmis à l'ensemble des entreprises leur demandant de bien vouloir nous adresser une attestation justifiant de la mise en œuvre du tri à la source et de valorisation de cinq flux de déchets (bois, papiers-cartons, plastiques, métaux et verre) conformément au décret n° 2016-288 du 10 mars 2016.

Le coût des travaux lié au marché d'exploitation de l'ISDND s'élève à 164 385,00 € TTC au titre de l'année 2017.

Le biogaz produit pour l'année 2017 (2ème semestre 2016 + 1er semestre 2017) est de 1 169 534 Nm3 pour une recette de 11 227,53 € TTC (Contrat avec la société APS Energies).

Monsieur Didier ROUCHOUSE demande quand prend fin le contrat avec APS Energies, et demande s'il sera possible à la fin du contrat de réinjecter le gaz dans les réseaux.

Monsieur le Président précise que ce contrat se termine fin 2021, et ajoute que l'entreprise GRDF n'est pas intéressée par ce projet.

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport d'activité du SYMPTTOM de l'année 2017.

**3. Budget général SYMPTTOM : Réalisation d'un emprunt de 800 000 EUROS.**

Monsieur le Président expose qu'un emprunt de 800 000 euros est nécessaire au syndicat pour couvrir son programme d'investissements 2018. Après consultation auprès d'établissements bancaires, il apparaît que la proposition la plus avantageuse est celle formulée par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Il propose à l'assemblée de souscrire un contrat de prêt à taux fixe, dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- montant : 800 000 euros (huit cent mille euros)
- durée : 5 ans
- taux fixe : 0,50 %
- mode d'amortissement : constant
- périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 200 €.

Monsieur Didier ROUCHOUSE précise que les annuités d'emprunt vont être importantes.

Monsieur le Président répond que ce prêt est calqué sur le remplissage des casiers de l'ISDND par les Ordures Ménagères Résiduelles du territoire du syndicat.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

**4. Questions diverses - Accès aux déchetteries par les professionnels**

Monsieur le Président demande aux services du SYMPTTOM d'avoir une réflexion sur les conditions d'accès aux professionnels et de proposer des solutions adaptées pour une mise en place en janvier 2019. Il précise que ce point sera abordé lors d'un prochain comité syndical.

ॐ ॐ ॐ ॐ

Monsieur le Président laisse la parole aux délégués qui souhaitent intervenir.

Aucun membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19 H 30.

ॐ ॐ ॐ ॐ

Le Président,

  
Jean-Paul LYONNET